

MAIRIE DE BEAUFORT **SAVOIE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 17 Septembre 2010, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 10 septembre 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes et M. CRESSENS Annick, BLANC Jean-Pierre, VERNAZ André, PERRIER Paul, SEVESSAND Guy, BOCHET Thierry, GERARD Monique, BOCHET Nicolas, DOIX Thierry , LANDAIS-CHAUCHAIX Christelle, COMBAZ DEVILLE Pascal, CROISSET Yann.

ABSENTS REPRESENTES : M. ROBERT Jacques par M. COMBAZ DEVILLE Pascal
Mme BLANC Marie Claude par Mme LANDAIS-CHAUCHAIX Christelle
Mme TOMASINI Annie par Mme GERARD Monique
M. PHILIPPE Jean Pierre par Mme CRESSENS Annick
M. DOIX Dominique par M. BOCHET Thierry
M. MURAT Louis par M. PERRIER Paul

ABSENT NON REPRESENTE : M. MALOD Bertrand

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PERRIER Paul

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

Deux observations sont mentionnées concernant la séance du 10 septembre :

M. DOIX Thierry fait remarquer le manque de confidentialité des votes à bulletins secrets lorsque du public se trouve dans la salle à proximité des Elus.

Mme LANDAIS-CHAUCHAIX Christelle fait part de son souhait de poursuivre un travail serein au sein du Conseil Municipal.

DECISION CONCERNANT LE FINANCEMENT DU POSTE DE COMMERCIAL DE LA STATION

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions de l'Office du Tourisme et de la SEMAB pour la commercialisation de la station. Dans le cadre de la réflexion sur la gouvernance et compte tenu du départ de la personne en charge de la commercialisation à la SEMAB en mars 2010, l'opportunité de proposer un poste commun aux deux structures s'est présentée et a été retenue.

Le profil de poste de ce commercial qui sera recruté par l'Office du Tourisme ainsi que ses missions sont présentés aux membres du Conseil. Une évaluation des objectifs réalisés sera faite annuellement. Cette organisation sera mise en oeuvre via une convention tripartite entre la Commune, l'Office du Tourisme et de la SEMAB.

La Commune de Beaufort est sollicitée pour contribuer au financement de ce poste (au-delà des budgets affectés par l'Office et la SEMAB) dans les conditions suivantes :

- 20 000 € en 2010
- 50 000 € en 2011
- 90 000 € en 2012

Il est précisé que la contribution financière de la collectivité est prévue afin d'initier la démarche de commercialisation qui devra s'autofinancer à moyen terme, grâce notamment à l'augmentation du Chiffre d'Affaire de la SEMAB généré par cette mission.

Après débat portant sur la nécessité d'une convention tripartite entre les structures, l'importance de prévoir une évaluation précise des missions réalisées, le Conseil Municipal valide le montage proposé à l'unanimité.

ENTREE D'EDF AU CAPITAL DE LA SEMAB : RESULTATS DES ECHANGES CONCERNANT LA CLAUSE DE SORTIE

SAFIDI (Société d'Aide au Financement du Développement Industrielle), filiale à 100 % d'EDF, souhaite entrer au capital de la SEMAB en prenant une participation financière dans cette dernière à hauteur de 100 000 €. Comme lors de toute prise de participations, SAFIDI a souhaité fixer une clause de rendez-vous avec la Collectivité au bout de 7 ans, afin de faire le bilan du partenariat. Dans l'hypothèse où SAFIDI souhaiterait revendre tout ou partie de ses titres, la Commune doit s'engager à acheter ou à les faire acheter par un acquéreur dans un délai d'une année (soit un exercice budgétaire) à compter de la date de réception de la demande.

Le Conseil autorise Mme le Maire à prendre cet engagement auprès de SAFIDI permettant ainsi de finaliser le partenariat avec EDF au sein de la SEMAB.

CHOIX DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE DE MARCOT

Les élus prennent connaissance du projet de la zone artisanale de Marcôt qui devrait permettre le développement et le confortement de l'activité artisanale sur la commune. Cette zone est également retenue au SCOT comme zone artisanale à l'échelle intercommunale. Une desserte transversale constituera la limite d'urbanisation et permettra un bouclage de la circulation induite par la zone. Cependant, le terrain agricole devra être restitué, ce qui nécessitera le défrichement de zones en bordure du Doron en préalable à l'urbanisation du secteur.

Le Conseil approuve à l'unanimité le choix des orientations d'aménagement proposées et s'engage à respecter les critères du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du P.L.U, notamment en ce qui concerne la restitution sur ce secteur de terrains à vocation agricole, en compensation de l'urbanisation.

VENTE TERRAINS ZONE ARTISANALE DU MOULIN DU PRAZ

Dans le cadre de la procédure de publicité pour la vente de terrains dans la zone artisanale du Praz, trois demandes sont parvenues en Mairie. Cependant, la surface existante ne permet pas de satisfaire toutes les demandes. Aussi, dans l'immédiat, le Conseil décide de céder 738 m² à la SCI le Varnat pour l'agrandissement de son activité déjà présente sur la zone et 3487 m² à la Sté SBE pour son implantation, aux prix de 20 € le m², pour les surfaces situées à proximité de la voie d'accès, et 0.50 € le m² pour le terrain en pente.

Le Conseil Municipal confirme par ailleurs sa volonté de poursuivre la réflexion relative à l'installation d'artisans et à la modernisation de leur outil de travail tout en évitant le mitage et le morcellement des installations.

RECONDUCTION BAUX DE LOCATION GARAGE DU MONAL

Les baux de location du garage communal du Monal à trois artisans arrivent à expiration mi-décembre 2010. Dans l'attente de la vente de ce bien, décidée par les élus lors de la réunion du 25 juin dernier, le Conseil décide de prolonger avec les occupants actuels, la SARL Chalets de Montagne, LARCHER Electricité et la quincaillerie du Beaufortain, les conventions d'occupation à titre précaire et révocable pour une durée de 18 mois soit jusqu'au 18 juin 2012.

Par ailleurs, un projet d'aménagement du secteur du Monal est en cours de préparation, en lien avec la requalification du parking : le projet prévoit un dévoiement de la RD 925 permettant ainsi d'améliorer la sécurité des riverains en réduisant la vitesse tout en conservant le stationnement (Mise en place d'arrêts minutes à proximité du commerce et de parkings).

BAUX DE LOCATION APPARTEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer le bail de location de l'appartement « Chevreuil » aux Gîtes des Bruyères, à compter du 1^{er} octobre 2010, avec Mlle Marie-Alix LEGHIE, moyennant un loyer mensuel de 372 €.

ACHAT TERRAIN LA PIERRE

Le Conseil décide l'acquisition, à M. GACHET René, de la parcelle de terrain n° 251 section A à la Pierre au prix de 70 € le m², dans la perspective de disposer d'un espace public pour la réalisation d'une plateforme de retournement pour véhicules.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de deux biens immobiliers situés aux Cernix et aux Granges (secteur des Villes) et un appartement à Arêches.

MARCHES DE TRAVAUX

Madame le Maire rappelle la procédure d'appel public à la concurrence pour le transport des voyageurs / navettes régulières pour la saison 2010/2011. Une seule entreprise ayant remis une offre, il est décidé d'engager une négociation avec cette dernière.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de transférer des crédits sur le budget général (décision modificative n° 1).

Le Conseil autorise Mme le Maire à procéder à ces transferts.

ADMISSION EN NON-VALEUR PRODUITS IRRECOURVABLES

M. Stéphane MATHIEU, Trésorier, a présenté des états des produits irrécouvrables du budget principal et du budget eau.

Ces produits n'ont pu être recouverts malgré les recherches et poursuites effectuées à ce jour.

Le Conseil approuve l'admission des sommes en non-valeur pour un montant de (16 voix pour et 3 voix contre).

COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DE COMMISSIONS

Commission Education / Patrimoine / Culturel

- Un point est fait sur les effectifs scolaires lors de la rentrée de septembre ; Aucune fermeture de classe n'est envisagée. Projet de l'Ecole d'Arêches d'organiser une sortie au printemps prochain.
- L'inauguration de la chapelle de la Marzellaz s'est faite en présence de la famille de Mme CREMIEUX ; Le livre d'or ouvert à cette occasion est déposé à la Mairie.
- En 2011, préparation de l'organisation du 50^{ème} anniversaire du barrage de Roselend en collaboration avec EDF. A ce titre, il serait bien que la passerelle himalayenne du lac de St-Guérin soit réalisée.
- Les 18 et 19 septembre, week-end des journées du patrimoine.

Commission Agricole

Les coupes de bois (vente de coupes d'automne) ont été vendues pour un montant total de 74 000 € (chiffres très encourageants, signes d'un marché du bois favorable).

Commission Environnement

Présentation des cartes représentant le patrimoine naturel environnemental de la Commune

Commission Sécurité

Un exercice d'évacuation du camping a eu lieu le 16 septembre dans le cadre du Plan Communal de Secours, en partenariat avec les services de la Préfecture et d'Arlysère. Dans l'ensemble, on a pu noter une bonne mobilisation des services. Il sera cependant nécessaire de procéder à un autre exercice afin de bien prendre en main la procédure. Les points à améliorer concernent la mise en œuvre de l'alerte par téléphone et les modalités de déclenchement de la procédure.

QUESTIONS DIVERSES

L'Assemblée :

- Prend connaissance

- d'un courrier adressé par des particuliers, courrier relatif à des questions d'urbanisme, portant notamment sur la démolition du bâti existant dans le cadre de sa réhabilitation. La nouvelle réglementation du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 15 janvier 2009, stipule qu'une demande de permis de démolir d'une construction existante n'est plus obligatoire hors des zones clairement identifiées. Ainsi, la procédure de contentieux engagée en 2004 à l'encontre de ces particuliers n'est pas transposable au vu du règlement actuel.
- De l'avancement du dossier sur l'arsenic présent dans l'eau délivrée par la collectivité sur trois secteurs (Boudin, Les Villes et Beaufort) à des taux compris en moyenne entre 10 et 15 microgrammes par litres, la norme communautaire ayant été réduite de 50 à 10 microgrammes par litres en 2003. Deux obligations s'imposent à la Collectivité : la transparence de l'information transmise aux abonnés (diffusion et mise en ligne des fiches qualités, affichage des analyses d'eau en mairie...) et la recherche et la mise en œuvre de solution visant à faire baisser le taux d'arsenic. Pour ce faire, le bureau d'étude SCERCL s'est vu récemment confié une mission d'étude concernant la mise en place de solutions pour réduire le taux d'arsenic (par un procédé de traitement ou de dilution). De plus, le Conseil Municipal sera saisi, lors de sa prochaine séance d'une délibération visant à proposer une réduction du tarif de l'eau pour les abonnés de ces secteurs.

- Des informations communiquées par la SEMAB sur la fréquentation des télésièges cet été : les recettes sont quasi identiques à l'année précédente ; le mois de juillet a été meilleur, par contre, les passages au mois d'août sont en baisse.

- est informée des divers courriers transmis suite à la mise en place des containers semi-enterrés à Arêches, Beaufort et les Curtilllets. Madame le Maire précise que ce dossier, piloté par Confluence, est un dossier complexe pour lequel les choix d'implantation des containers ont été réfléchis en tenant compte de paramètres divers : existence de réseaux à proximité, possibilité de manœuvre du camion de collecte, présence d'une population aux alentours générant un volume de déchets important, proximité d'autres containers... Par conséquent, le Conseil ne souhaite pas revenir sur les choix d'implantation tels qu'ils ont été travaillés par les élus en charge de ce dossier.

Le Maire,

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
22 OCTOBRE 2010 A 20 H 00 A BEAUFORT**